

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

CCAS
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-02-18-1a

L'An DEUX MILLE VINGT SIX et le 18 FEVRIER

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-Présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes Pascale GENIEIS-TORAL, Carole MAUREL, Martine ROGER, Yvette DESENLIS, Sandrine MORONI et M. Gilbert SORIA.

Procurations :

Jordan DARTIER donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL
Marie SANCHEZ-RUIZ donne pouvoir à Martine ROGER
Monique BORGHESI donne pouvoir à Yvette DESENLIS

Objet : Participation financière - sortie scolaire – volcans Italie

Un séjour volcanique est programmé par le Collège Victor HUGO de Bessan du 13 au 19 avril 2026 en Italie pour un coût total de 490 euros.

A ce titre, une demande d'aide financière est sollicitée pour une famille viassoise aux revenus modestes, à hauteur de 50 euros afin de permettre à ce collégien de participer à ce voyage.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU Les articles L 123-6 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité,

DECIDE de verser 50 euros au collège Victor HUGO de Bessan afin de couvrir une partie des frais du séjour pour cette famille.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance
Madame Carole MAUREL



Le Président,

Madame Pascale GENIEIS-TORAL
Adjointe au Maire,
Déléguée aux Affaires Sociales,
Vice-Présidente du CCAS de VIAS



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 25/02/2026

Publié le : 25/02/2026